

**Université de Paris I Panthéon - Sorbonne - CNRS**

CHS XXème siècle – Centre d’Histoire Sociale du XXème siècle

**Université de Paris 13**

(Centre de recherche sur l’Espace, les Sociétés et les Cultures)

**UNSA Education**

Centre Henri Aigueperse (Centre d’Histoire sociale, de recherche et de formation)

**Groupe de recherches  
Sur l’histoire du syndicalisme enseignant et universitaire**

**UN ENGAGEMENT MILITANT :**

**FAIRE SE RENCONTRER ET SE RECONNAITRE**

**L’ECOLE ET LA SOCIETE**

**1975 – 2008**

**Témoignage de Michel GEVREY  
« Du SNIPEGC au CCOMCEN »**

## **I - Les Finalités de l'Education**

**en question :**

**Le débat syndical**

**1975 –1985**

**\* \* \* \* \***

**1 – 1975 – 1981**

## **Rythmes et espaces de vie**

Parmi ces manifestations ouvertes aux contributions extérieures, témoignages d'un rejet de toute forme d'écolocentrisme et d'un quelconque refus d'ouverture de l'Ecole à et sur ses environnements, je rappellerai que c'est mon syndicat qui organisa deux retentissantes rencontres européennes, la première à Paris, la seconde à Besançon. Elles eurent pour thèmes « *Les rythmes de vie des enfants et des adolescents* » (juin 1980) et la relation entre « *Les rythmes et les espaces de vie* » (février 1982). Elles donnèrent lieu à un ouvrage au grand succès éditorial<sup>1</sup>. Nous l'avions organisé en réunissant avec et autour des Professeurs Hubert MONTAGNIER, Paul FRAISSE et Alain REINBERG<sup>2</sup>, un panel rassemblant pour débattre les représentants des diverses disciplines scientifiques concernées.

La F.E.N., ses divers syndicats, la F.C.P.E.<sup>3</sup> co-organisatrice du colloque de Besançon, les partenaires sociaux et les diverses organisations intervenant dans les temps de loisirs et les temps de vacances, avaient été conviés. Le premier effet de cette ouverture fut de contribuer à mettre un terme au débat stérile qui opposait le monde de l'éducation au monde du tourisme et des loisirs, supposés par nature antagonistes et inconciliables.

Cette exigence était présente dans l'intervention du Président du Conseil Economique et Social, Gabriel VENTEJOL qui invitait à « *ne pas dissocier le problème des rythmes scolaires du contexte général de réaménagement du temps de vie et de travail des adultes* » Dans un article, Nicolas DOMENACH<sup>4</sup> notait que le colloque de Paris « *constituait une grande première* » et qu'il témoignait de la volonté du S.N.I.-P.E.G.C. « *de ne pas raisonner uniquement en termes de défense étroite de la profession* » Guy GEORGES avait alors invité, parce que « *la vie d'un enfant forme un tout* », à ce que soient traités ensemble « *avec le même soin ces trois moments de la vie quotidienne : le temps scolaire, le temps de vie dans la famille et surtout ce temps indéterminé où, de plus en plus, l'enfant n'est plus à l'Ecole mais n'est pas encore pris en charge par ses parents qui travaillent ...* »

---

<sup>1</sup> Hubert MONTAGNIER et al.- Les Rythmes de vie des enfants et des adolescents – Paris, Stock – Laurence PÉRONOUD, 1983.

<sup>2</sup> On se reportera avec intérêt à l'ouvrage de Alain REINBERG et Jean GHATA « Les rythmes biologiques », Paris, P.U.F.1989.

<sup>3</sup> Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, souvent dite à l'époque « Fédération CORNEC ».

<sup>4</sup> Nicolas DOMENACH, Le Matin, 21 janvier 1980.

A notre demande la Confédération Jeunesse au Plein Air<sup>5</sup> organisa une rencontre associant la F.E.N., le S.N.E.S., le S.N.I.-P.E.G.C., le S.N.I.D.E.N., les syndicats de la Jeunesse et des Sports, la F.C.P.E et les Associations éducatives complémentaires de l'école. Des engagements furent pris, fondés sur les travaux menés avec les acteurs scientifiques du colloque de Paris. Bien vite le S.N.E.S., attaché au statu quo du calendrier scolaire, cessa de s'impliquer dans les rencontres qui suivirent.

Cependant un signe éclairant de la volonté syndicale de progresser est apporté par le communiqué commun signé entre le S.N.I.-P.E.G.C. et la Confédération Française des industries du tourisme dont étaient membres la S.N.C.F., la Fédération nationale des transports routiers, Air France, le Syndicat national des agences de voyages et les principaux syndicats hôteliers... : *« Conscients des difficultés que vont susciter les prochains calendriers scolaires (1980/1981), le syndicat national des instituteurs et des professeurs de collège (S.N.I.-P.E.G.C.) et les professionnels du tourisme regroupés au sein de la C.O.F.I.T. (Confédération française des industries de tourisme) se sont rencontrés le lundi 28 avril. Un échange de vues, très ouvert, au cours duquel ont été abordées les questions des calendriers scolaires, de la répartition du nombre annuel de journées de vacances, des zones de vacances... a permis de mettre en évidence plusieurs points de convergence et d'identité de vue. Il a été décidé de poursuivre cette réflexion en commun au cours d'une prochaine réunion, en vue de définir une action concertée qui permettrait de faire progresser ce difficile problème des calendriers scolaires, dans l'intérêt des enfants et des familles. »*

Pendant ce temps, la J.P.A., sous l'égide de Clément DURAND, poursuivait son travail et je fus chargé d'en tirer les conclusions qui furent adoptées par la J.P.A. à l'unanimité (le S.N.E.S. inclus) le 27 novembre 1980 et qui, de fait, actaient les points consensuels du colloque MONTAGNER :

*« Les organisations adhérentes à la Jeunesse au Plein Air demandent que dès l'été 1981 soient arrêtées les dispositions suivantes :*

- *Vacances d'été : elles comportent obligatoirement deux mois pleins, juillet et août, pour tous les enfants et les jeunes scolarisés. Seul un décalage de faible amplitude des départs et des retours facilitera les déplacements sans perturber gravement la vie familiale ou scolaire ;*

---

<sup>5</sup> Dont Clément DURAND assumait le secrétariat général.

- *Pour les congés courts (exemple : février) : nombre de zones limité – pas de chevauchement de zones ;*
- *Les propositions rectorales de dates de vacances sont établies après une réelle consultation des intéressés ; elles sont ensuite harmonisées au plan national ;*
- *Le calendrier est triennal ;*
- *La durée des vacances d'été peut être de dix semaines sans accroissement du temps de travail des enseignants ; la semaine ainsi « récupérée » est reportée sur les congés courts ;*
- *La durée minimum des congés courts est une semaine pleine ; départ et retour ne se situant pas en « milieu » de semaine.*

*Ces mesures sont subordonnées :*

- a) à l'octroi de crédits pour l'équipement et le fonctionnement de structures d'accueil adaptées à ces congés courts ;*
- b) à l'attribution d'aides aux familles pour permettre plusieurs départs en vacances collectives dans l'année. »*

Bien entendu, dans le même temps, le S.N.I.-P.E.G.C. ne cessait de rappeler que l'essentiel était l'**organisation de la journée scolaire**, fondement même de toute approche crédible de la problématique des rythmes.

Le colloque de Besançon, consacré aux « *Rythmes et espaces de vie* », se déroula en 1982 : **nous ne pouvions continuer à parler des temps de vie sans, simultanément, nous préoccuper des espaces de vie, donc des environnements dans lesquels vivent les enfants**, espaces familial, urbain, culturel, économique, scolaire, etc.. Je rappelle qu'alors le Ministère de l'Education Nationale confondait, de façon très réductrice, bâti scolaire et espaces éducatifs...

**Depuis lors, il n'y a plus eu de travaux sur les thèmes des rythmes de vie en société sans référence à ces colloques et à leurs conclusions, à la recherche de réponses mieux adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants, tenant compte des contraintes de la vie en société, vie familiale, vie publique, vie économique<sup>6</sup>.**

Nous reviendrons sur ce thème essentiel dans la troisième partie de ce témoignage<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> C'est ce que nous développerons lorsque nous évoquerons « l'engagement éducatif et social » dans notre troisième partie consacrée à la période 1985 – 1995.

<sup>7</sup> Voir chapitre 3 « De 1985 à 1995 ».

## **II - Un engagement éducatif et sociétal**

**Du S.N.I. – P.E.G.C. au Secrétariat général  
de la  
Confédération Jeunesse au Plein Air  
et à la  
Présidence du C.C.O.M.C.E.N.**

**\* \* \* \* \***

**1 - 1985 –1995**

## **UNE QUESTION ESSENTIELLE : LE TEMPS DE L'ENFANT**

Lors de mon témoignage, le 1<sup>er</sup> mai 2006, j'avais consacré un point important à l'engagement du syndicat national des Instituteurs et des Professeurs de Collèges à faire progresser l'étude des Rythmes et des espaces de vie des enfants dans notre société et surtout à agir pour que les conséquences de cette étude soient prises en compte dans la politique éducative publique.

J'avais montré qu'avant 1980, on ne se préoccupait que du seul temps scolaire.

En portent témoignage, deux ouvrages qui sensibilisèrent l'opinion.

D'abord le rapport présenté le 15 janvier 1962 sur « *La fatigue des écoliers français dans le système scolaire actuel* » publié par l'Institut pédagogique national, œuvre de Robert DEBRE et de Daniel DOUADY, le premier éminent pédiatre, le second fondateur des services de Santé scolaire et Universitaire. Ce rapport recherchait les causes de la fatigue et débouchait sur des propositions toutes en rapport avec la seule Ecole ; réforme des horaires et du calendrier scolaire, amélioration des cantines scolaires, nécessité de la sieste, meilleure répartition des disciplines scolaires.

A peu près au même moment parut un fameux ouvrage<sup>8</sup> d'un pédiatre hospitalier, le Docteur Guy VERMEIL, avec qui j'eus l'honneur d'échanger dès les années 1960, ouvrage réédité quatre fois. Guy VERMEIL eut un impact certain dans l'opinion mais, lui aussi, comme obnubilé par le fait que la fatigue serait seulement celle de l'écolier, et donc pas de l'enfant dans la globalité de sa vie, centra toutes ses critiques sur la seule institution scolaire et ne fit reposer ses préconisations que sur l'amélioration du fonctionnement de l'institution Ecole.

Oubliant - ou méconnaissant – le poids des environnements familiaux et sociaux et « *partant de son expérience de médecin en contact avec des écoliers fatigués, l'auteur analyse deux types de fatigue chez l'enfant ; la fatigue musculaire et la fatigue nerveuse. Il donne son point de vue ergonomique sur le poste de travail de l'écolier tel qu'il devrait être, en relation avec la répartition du travail dans le temps, puis analyse la vie quotidienne de l'écolier telle qu'elle est pour dégager les causes scolaires de la fatigue : mauvaise répartition du temps scolaire, fatigue par inadaptation. Il évoque aussi la fatigue de l'enseignant*<sup>9</sup>. »

---

<sup>8</sup> Guy VERMEIL, « La fatigue à l'Ecole », Paris ESP 1987, Collection « Sciences de l'Education ».

<sup>9</sup> In Références documentaires : Le rythmes de vie des enfants et des adolescents ; JPA et CNDP, PARIS, C.N.D.P. 1993

Cependant sensibilisé par les travaux que je viens de rappeler, René BONISSEL fut alors de ceux qui s'investirent dans la réflexion pour un aménagement de la semaine scolaire et pour qu'à la rentrée scolaire 1969 soient tirées les conséquences de la libération du samedi après-midi, également et, en étroite cohérence avec les associations formatrices au sein de la JPA, pour que soient publiés des textes législatifs et réglementaires précisant les conditions d'exercice de l'animation en direction des enfants et de jeunes.

Mais la problématique de la « journée » de l'enfant, à l'école ou hors de l'Ecole, ne s'est pas encore, à cette époque, imposée comme l'élément central, pas plus que l'action sur les conditions générales de vie de l'enfant comme déterminantes pour sa réussite à l'Ecole.

Il est incontestablement à l'honneur du Syndicat d'avoir été la première instance à organiser sur ce thème des débats de niveau international, rassemblant la communauté scientifique, l'ensemble des partenaires sociaux et les acteurs éducatifs, professionnels et parents.

La première des rencontres s'était tenue à Paris, consacrée « *aux rythmes de vie des enfants et des adolescents* » en juin 1980. Elle rassemblait une assemblée pluridisciplinaire avec la participation de scientifiques réunis par Hubert MONTAGNER et des partenaires sociaux, économiques, culturels, que le S.N.I.- P.E.G.C. avait convié à d'abord entendre les scientifiques et ensuite réfléchir ensemble au sens et aux conséquences de leurs témoignages.

- \* -

Déjà en 1981, la Confédération Jeunesse au Plein Air, animée alors par Clément DURAND, avait pris en compte les résultats du Colloque de Paris, exprimant les conséquences à en tirer sur l'organisation de l'année de l'enfant, temps scolaire, temps péri et extra scolaires. Pour sa part, le S.N.I.- P.E.G.C. considérait que le point crucial, mis en évidence par les scientifiques du colloque, était la réalité française de l'organisation de *la journée scolaire de l'enfant*, peu soucieuse des capacités, besoins et intérêts des publics de nos écoles.

Le colloque de Paris avait mis en évidence que parler *des rythmes de vie sans traiter des espaces de vie* était insatisfaisant : la réponse fut le Colloque de Besançon organisé les 19 et 20 février 1982, cette fois-ci avec le partenariat de la F.C.P.E. et la participation des acteurs des espaces, urbanistes, architectes, représentants des collectivités territoriales, sociologues, etc..

## **L'enfant, pas seulement l'écolier**

De ces deux colloques ressortait l'impérieuse exigence de décisions de programmes de recherche nécessaires à éclairer la prise de décisions politiques futures.

Hubert MONTAGNER soulignait qu'il fallait en particulier conduire « *des études sur la genèse des systèmes relationnels.*

*Tout indique en effet que :*

1. *« L'acquisition des connaissances, les processus d'apprentissage, la conquête du monde extérieur, etc. sont tributaires de ce « trépied » que forment les rythmes, l'appropriation de l'espace et les différents systèmes de communication de l'enfant (enfant-parents ; enfant-enfants ; enfant-éducateurs ; etc.)*
2. *Cet ensemble de processus peut-être, à tout moment, influencé par les adultes. Par conséquent, il serait aussi important de soutenir les études sur les rythmes de vie et de travail des parents, tant pour mieux comprendre quand et comment ils se modulent et se désorganisent en fonction des conditions de vie et de travail (travail posté, travail de nuit, etc.), quand et comment les modifications observées s'accompagnent de changements dans la santé et l'« efficacité » dans le travail, que pour mieux comprendre quand et comment ils influencent les rythmes, l'appropriation de l'espace, les systèmes relationnels, les apprentissages, etc., de l'enfant.*

*La sociologie, la psychologie, la linguistique, la médecine et la biologie pourraient ainsi se trouver en interaction « sur le terrain » pour le plus grand bénéfice de notre société. »<sup>10</sup>*

Faut-il rappeler qu'avant le tenue de ces colloques, aucune publication n'avait rassemblé les contributions de tous ceux dont les travaux ou les mandats devaient être connus avant les prises de décisions imposées par les intérêts identifiés des enfants : jusqu'alors les orientations décidées par les pouvoirs publics étaient souvent fondées essentiellement sur l'adaptation de l'école et de son fonctionnement aux impératifs économiques, aux besoins adultes, à un fonctionnement sociétal traditionnel peu préoccupé de l'enfant, qu'il soit écolier, dans sa famille, dans la cité.

---

<sup>10</sup> H. MONTAGNER et autres « Rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent. Ces jeunes en mal de temps et d'espace » Stock, Laurence Pernoud, éditeur, Paris 1983.

C'est bien pourquoi, depuis lors il n'y aura plus de travaux sérieux sans prise en compte de deux réalités :

- 1. On ne peut plus parler de temps de vie sans simultanément se préoccuper des espaces de vie, donc des environnements dans lesquels vivent les enfants, espaces familiaux, urbains, culturels, économiques, scolaires, sanitaires...**
- 2. Les réponses à rechercher doivent avoir comme objectifs prioritaires la réponse aux besoins et aux intérêts des enfants dans le contexte des contraintes conséquentes de la vie en société, vie familiale, vie publique, vie économique.**

Il est incontestable que le Syndicat fut, grâce aux scientifiques qu'il sut mobiliser, celui qui pour la première fois cessa d'opposer entre elles des logiques en apparence inconciliables : celle de l'institution éducative, celle de l'entreprise et de la vie économique, celle de l'activité et des intérêts touristiques, celle des chercheurs de toutes les disciplines concernées, celle de l'organisation sociale et familiale, celle, enfin, des associations et organisations impliquées dans la vie de l'enfant et du jeune hors l'école et hors le temps de l'école.

Il faut rappeler que l'organisation temporelle de l'Ecole avait, au fil des années depuis la fondation même de notre Ecole Publique, reposé essentiellement sur les attentes d'une Société d'abord dominée par la réalité rurale, puis par la réalité industrielle.

### **L'enfant oublié ...**

Trois constats permettent de le démontrer :

*« 1 – Le calendrier scolaire annuel a favorisé l'utilisation des enfants comme main-d'œuvre agricole saisonnière. Ce calendrier, réponse sociale, a été conçu pour libérer de l'école l'enfant de la campagne française des fenaisons aux vendanges. Et les timides réformes, plutôt des ajustements jusqu'à une période récente, ont été au plus des tentatives pour mieux répondre aux soucis économiques (étalement des vacances) ou touristiques (fixations des vacances par rapport à la neige et au soleil) Il est d'ailleurs aisé de constater que l'on demeure plus attentif à ces soucis qu'à se souvenir (comme l'impose la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989) que les réponses du système éducatif s'organisent par rapport à l'enfant, pas seulement l'élève, pas seulement le consommateur éventuel de loisirs et de vacances.*

*2 - L'organisation de la semaine scolaire a été conçue en réponse à une demande culturelle dominante : la laïcité de l'école a entraîné la prescription législative d'une journée d'interruption hebdomadaire de l'école (outre le dimanche) afin de permettre la catéchèse des élèves en dehors de l'école. Et non pas, comme beaucoup l'imaginent, parce qu'une interruption de travail scolaire en milieu de semaine s'imposait pédagogiquement.*

*3 - L'organisation de la journée scolaire est pratiquement demeurée institutionnellement immuable, inchangée depuis la fondation de l'école publique, institutionnellement car des initiatives courageuses l'ont mise à mal, surtout au niveau de l'enseignement primaire. »<sup>11</sup>*

*Parmi ces initiatives positives qui ont retenti sur l'organisation de la journée scolaire, je rappelle la politique du tiers temps pédagogique (1969, colloque d'Amiens), les projets d'action éducative (C. BEULLAC, Collèges ; Alain SAVARY, Ecoles), le développement des classes hors l'école (les classes de découvertes)*

*« En fait, ce que l'on appelle la politique d'ouverture de l'école (ouverture sur et à ses environnements) ne peut être comprise sans qu'ait été rappelée sa relation étroite avec la politique de prise en compte du temps de l'enfant, avec la reconnaissance des partenaires de l'éducation, avec la conscience qu'à un projet doit répondre une gestion conséquente du temps et de l'espace. »*

*L'apport considérable des colloques cités plus avant, c'est d'abord toute la reconnaissance que « l'important, ce sont le rythme journalier, les rythmes hebdomadaires et annuels étant secondaires et, d'une certaine manière, conséquences et non causes du rythme journalier.*

*Sans cette prise de conscience lente et progressive de l'aménagement du temps pour l'enfant donc pour l'élève, il n'y aurait pas eu, en 1985, d'opération d'aménagement du temps scolaire, l'ATS, à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports.*

*Sans ces rappels, on ne comprendrait pas le rôle complémentaire des partenaires : l'école, ses élèves et ses personnels, les collectivités locales, les associations, les parents, les services de l'Education nationale, de la Jeunesse et de Sports, de la Culture,... »*

---

<sup>11</sup> in « L'aménagement des rythmes de vie des enfants » (rapport d'évolution du Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Michel GEVREY, rapporteur général), la Documentation Française, 1993.

## **1985, année charnière ...**

L'année 1985 est charnière : l'aménagement du temps scolaire est enfin compris comme impensable à partir de l' Ecole seule.

Avant,

«- l'écopier était considéré en tant que tel et non comme un être global ;  
- on parlait de l'écopier, en général ; on oubliait (ou on méconnaissait) l'extrême diversité des enfants ;  
- les diverses « compétences » ne se rencontraient pas ; il y avait une manière « médicale » d'approcher la question, une manière « pédagogique », une manière « économique », etc.

*Il y avait des logiques, il n'y avait pas de logique. »*

*Chacun pouvait désormais mesurer « combien étaient déterminantes les influences du milieu familial et des environnements, les réalités de condition de vie. Il était évident qu'il fallait inscrire cette approche dans le contexte des rythmes de vie sociaux : l'enfant vit dans une famille, dans un environnement. Les conditions de sa vie, son milieu, les conditions de travail et de logement de ses parents, les effets des difficultés économiques et des inégalités sociales, le lieu même de sa vie, la richesse ou la pauvreté des ressources culturelles autour de lui, constituent des données incontournables.*

*L'enfant a besoin d'espaces de vie qui favorisent son développement et son éducation. C'est pourquoi il est indispensable de traiter des lieux de vie en même temps que des temps de vie et d'en tirer toutes les conséquences.*

*A quoi bon changer l'organisation du temps scolaire ou des autres temps si la société ne se donne pas les moyens de placer l'enfant dans des environnements convenables (espaces, circuits, diversité, richesse...).*

*On savait donc désormais que pour agir de façon conséquente, il fallait intervenir :*

- en direction de l'école,
- en direction des familles,
- avec les enfants et les adolescents. »

## **La JPA en première ligne**

**Ces réalités peuvent expliquer pourquoi la JPA, lieu de rencontre des acteurs associatifs, syndicaux, familiaux, sensibilisés à la prise en compte de**

**la réalité de l'enfant (de chaque enfant) au fil de son développement et dans la cohérence de ses temps et espaces de vie, devint alors un creuset de réflexion et de propositions par une heureuse et indispensable coïncidence entre la reconnaissance des besoins et des intérêts de l'enfant et les attentes de ses environnements.**

Cela ne signifie pas que comme par miracle les obstacles se lèvent et les consensus émergent !

Mais ce sera l'engagement de la JPA qui se qualifiera désormais de **Confédération des Temps de l'Enfant**. Elle sera rapidement reconnue comme telle pendant une décennie riche de péripéties et d'avancées, de reculs, de progrès, de stagnations, de déconvenues et aussi de satisfactions que je résumerai rapidement.

- \* -

Mais pourquoi la Confédération Jeunesse au Plein Air s'est-elle trouvée ainsi impliquée et sollicitée par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ?

Encore une fois, la raison en est dans sa composition même voulue par son fondateur Georges LAPIERRE : en son sein se retrouvent, conséquence de son origine, au temps du Front Populaire et de la naissance des congés payés, des représentants des Centrales ouvrières, des organisations syndicales de l'Education, des associations, organisatrices de séjours collectifs de vacances et d'activités de loisirs dans les temps péri et extra scolaires, des représentants du mouvement familial et des parents d'élèves.

Elle est sans doute la seule organisation qui ait été dans le même temps membre de diverses instances publiques où la problématique du temps est abordée :

- le Conseil Supérieur de l'Education nationale où elle occupe un des deux sièges réservés aux organisations reconnues complémentaires de l'enseignement public<sup>12</sup>,
- le Conseil de l'Education Populaire et de la Jeunesse, établi auprès du Ministre en charge de la Jeunesse et des Sports,
- le Conseil National de la Vie associative,
- le Commissariat Général du Plan.
- le Conseil National du Tourisme,

---

<sup>12</sup> Cette représentation fut formellement inscrite dans la loi d'orientation de 1989.

Dans ce dernier Conseil, elle rencontre les acteurs du monde économique lié aux industries touristiques et à la commercialisation des sites et des équipements de vacances et de loisirs et les représentants des diverses collectivités territoriales toutes à divers degrés partie prenante de la gestion et de l'organisation des temps sociaux divers.

Le hasard et la réalité de la représentativité de la JPA ont fait que je fus le seul représentant d'organisation à être simultanément membre du CSEN, du CNEPJ et du Conseil du Tourisme et à, de ce fait, pouvoir faire état de leurs travaux respectifs.

### **Des rencontres efficaces**

A cette époque divers organismes privés existent tels le CECOREL<sup>13</sup> la COFIT<sup>14</sup> lieu de rencontre des organismes concernés par la gestion des temps sociaux, de loisirs et de vacances : associations d'élus, SNCF, transporteurs divers, hôtellerie, stations de montagne ou de bord de mer, organisateurs de séjours et voyagistes, etc. Nous avons eu des relations régulières avec cet organisme qui nous a invités à débattre avec ses adhérents, à entendre leurs arguments et, en retour, à accepter d'entendre, et aussi, d'écouter et d'admettre les nôtres.

L'un de ses responsables, Jean RAVEL, directeur des services voyageurs de la SNCF assumait alors une fonction médiatrice très positive.

Le dialogue fut aussi régulier avec **l'Association des Maires de France** qui nous invita au terme d'une série de rencontres et d'échanges à exposer nos orientations et à exprimer nos préconisations dans un Colloque au titre porteur de sens « *des rythmes scolaires au temps de l'enfant* » organisé par son Président d'alors Jean-Paul DELEVOYE, le 12 mai 1999, un colloque où intervinrent Claude ALLEGRE, Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, Marie - Georges BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports et Ségolène ROYAL, Ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire.

De par sa composition et par la rencontre en son sein d'une telle diversité de partenaires, notre Confédération, la JPA apparaîtra en plusieurs occasions sensibles comme une médiatrice naturelle, susceptible d'être acceptée par des secteurs aux intérêts contrastés, voire antagonistes.

---

<sup>13</sup> Le CECOREL (Centre de coopération pour la réalisation d'équipements de loisirs) a publié en 1988 « Les rythmes sociaux ».

<sup>14</sup> COFIT : Confédération française des industries du Tourisme.

En outre, les liens créés avec les milieux universitaires et scientifiques<sup>15</sup> concernés par le sujet favoriseront les échanges, d'autant mieux que la JPA sera également associée au Conseil d'administration de l'Institut National de la Recherche Pédagogique, l'INRP, au travers de son secrétaire général nommé à ce Conseil en tant que personnalité qualifiée.

Des exemples attestent cette position privilégiée :

Je fus en 1991 – 1992 rapporteur général de **l'évaluation de la politique publique d'aménagement des rythmes de vie des enfants** décidée par le gouvernement dirigé alors par Michel ROCARD.

Je fus également le rapporteur de l'avis du Conseil Supérieur de l'Education sur **le calendrier scolaire** en avril 1992 comme je le fus, sur le même thème, au Conseil national du Tourisme en 1998<sup>16</sup>.

J'ai parlé plus avant de « *logiques en apparence inconciliables* » : comment faire dialoguer ensemble les acteurs de l'Ecole, les acteurs de la Cité, les acteurs de l'Economie, les acteurs des temps sociaux, c'est à dire ceux qui se sont souvent refusés au fil des années à discuter ou qui ont, dans leur secteur, décidé sans penser à se concerter.

Deux rapports au Conseil Economique et Social avaient attesté l'incompréhension et surtout la constante prévalence des intérêts adultes par rapport à ceux des enfants et des adolescents.

J'en donnerai deux éclairages :

### 1. Le zonage des vacances.

Les industriels du tourisme, des transporteurs aux responsables d'accueil, revendiquaient un zonage des vacances d'été, des vacances d'hiver et de printemps, pour ces dernières à la très performante pression des élus et exploitants des zones de neige<sup>17</sup>. Sans concertation, le gouvernement mit en place le zonage des vacances d'hiver et de printemps sans tirer de conséquences du déséquilibre créé dans l'alternance des périodes de scolarité et de repos.

---

<sup>15</sup> Universités, INSERM, CNRS ...

<sup>16</sup> « Vivre mieux ensemble ses vacances » Conseil National du Tourisme – Edmond MAIRE, Président de la section des Affaires sociales, Michel GEVREY, rapporteur, 1998.

<sup>17</sup> On eut ainsi l'occasion de constater les très vives divergences d'intérêt entre les associations d'élus des stations de sports d'hiver (représentées par Patrick OLIER) et celles des stations de bord de mer (représentées par Christian BONNET)

An sein de la JPA même, cette mesure était appréciée des associations organisatrices de séjours de vacances ... qui voyaient ainsi croître sensiblement le volume de leurs nuitées mais contestée par les syndicats d'enseignants.

## 2. La question du samedi.

Sans tenir le moindre compte des avis scientifiques, la possibilité fut laissée de mettre en place localement la semaine de quatre jours par suppression du samedi matin sans mesure d'accompagnement : ici on retint la semaine de quatre jours avec transfert de trente minutes de classe sur les journées déjà chargées, là en substituant aux samedi ainsi libérés des journées de classe prises sur les vacances d'été, ailleurs (et plus opportunément) en transférant du samedi matin au mercredi matin cette demi-journée, sans effet sur la durée des vacances .

Ceci sans logique ou cohérence dans un même secteur géographique et sans tenir compte des retentissements familiaux, communaux ou économiques, souvent même sans unité de décision pour les écoles, les collèges et les lycées d'une même ville !

Il faut reconnaître que jusqu'au gouvernement de Michel ROCARD aucun Premier Ministre n'avait pris en compte l'interministérialité du dossier du « *temps de l'enfant* » dans notre société<sup>18</sup>. Il faut aussi dire que peu de gouvernants ont depuis mesuré la nécessité du débat et de la prise en compte de toutes les dimensions d'un problème sociétal fondamental. Depuis on a continué à arrêter des dispositifs successifs quelquefois incohérents s'appliquant les uns au calendrier scolaire, d'autres aux rythmes de la vie au travail des adultes ou aux rythmes familiaux, d'autres au fonctionnement des économies de loisirs et du tourisme, d'autres répondant à des pressions de lobby ... jusqu'à la cacophonie actuelle où le Ministre de l'Education Nationale réorganise la semaine scolaire à contre courant des avis des chercheurs et sans que le Ministre en charge de la Jeunesse et des Sports ait pu tirer les conséquences fortes de cette prétendue réorganisation et sans que les collectivités locales ou les associations éducatives aient la capacité de leurs nécessaires implications ...

Je voudrais – en incidence rappeler une initiative de René MONORY alors Ministre de l'Education, désireux de se ménager les bonnes grâces des autorités religieuses : dans le cadre d'une mission « Rythmes scolaires et famille », il chargea le Professeur René REMOND d'une consultation de ces autorités sur leurs attentes en matière de calendrier scolaire. René REMOND demanda à Henri FOLLINET, Inspecteur d'Académie et à moi en ma qualité de secrétaire

---

<sup>18</sup> Pierre MAUROY en confiant à André HENRY en 1981 le **Ministère du Temps Libre** avait pressenti l'importance des problèmes posés. Bien des orientations (ou des décisions) retenues par André HENRY ne révéleront leur importance, leur opportunité que bien des années plus tard.

général de la JPA de l'assister. L'Eglise catholique représentée par l'Archevêque de Bourges, Président de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux, Mgr PLATEAU souhaitait le statu quo du calendrier scolaire : maintien du mercredi comme congé pour les écoles publiques, inclusion des dates de Noël et de Pâques dans les congés scolaires. En revanche, il estimait que les écoles privées catholiques pouvaient à leur gré transférer les cours du samedi matin au mercredi ... ce que beaucoup faisaient déjà, n'hésitant pas à user de ce transfert comme argument publicitaire pour leurs établissements.

Les églises protestantes n'exprimaient aucune revendication et affirmaient leur intérêt pour toute mesure améliorant les conditions de vie sociale, des enfants comme des adultes.

Les représentants du culte israélite déclaraient leur indifférence pour les rythmes des établissements publics, insistant sur le primat de leur liberté d'organiser à leur gré le temps scolaire dans leurs Ecoles confessionnelles.

Il n'avait alors pas été possible de trouver d'interlocuteur musulman mandaté.

Avec honnêteté René REMOND reconnut que, exception faite du culte réformé, personne ne souhaitait de bouleversements qui auraient remis en cause « *la tradition* ».

Dans le rapport final, il était opportunément noté :

*« L'élève ne peut pas être envisagé comme une entité en soi, il faut d'abord respecter les exigences propres à chaque âge qui ne sont pas les mêmes pour le petit enfant, l'écolier, le collégien et le lycéen, avoir une approche globale de l'enfant dont l'éducation se fait en partie hors de l'institution scolaire, notamment au sein de sa famille, et qui connaît de ce fait d'autres contraintes que celle liées à l'école. »*

**Il n'y a pas de modèle « européen »**

Au cours de ces années beaucoup – à commencer par la presse – opposaient à l'organisation des rythmes scolaires en France celles des autres pays d'Europe.

Philippe SEGUIN, Maire d'Epinal, par exemple, prenait appui sur l'organisation allemande pour mener dans sa ville des expériences intéressantes qui suscitèrent beaucoup d'intérêt.

Là encore la JPA et ses composantes furent moteur de recherches et de propositions.

Deux manifestations notables en portent témoignage :

- les 2 et 3 novembre 1989, à Rennes dans le cadre de « **SCOLA** », une rencontre sur « **les rythmes de vie des Jeunes européens** »<sup>19</sup> dont Edouard HERVE<sup>20</sup> confia à la JPA la préparation à laquelle furent associés un scientifique, le Professeur Hubert MONTAGNIER, un responsable éducatif international, Jean-Bernard GICQUEL, secrétaire général de la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs et Frank SERUSCLAT<sup>21</sup>, Sénateur-Maire de Saint Fons.

Les intervenants venus de toute l'Europe communautaire montrèrent que pas plus qu'en France leurs réponses nationales n'avaient été fondées sur un souci de l'enfance et qu'elles traduisaient des traditions, des modes de vie, des fonctionnements sociaux ... La SNCF, le CNOSEF, les syndicats enseignants, des représentants des partenaires économiques purent témoigner et chacun s'accorda à constater l'exigence d'approfondir la réflexion collective.

Soucieux d'interroger les jeunes collégiens eux-mêmes, le délégué national de la JPA, Yves DOAZAN, avait réuni un panel de jeunes<sup>22</sup> : « *parallèlement se déroulait une autre rencontre à laquelle participaient 150 jeunes enfants âgés de 10 à 12 ans, venus d'Angleterre, d'Italie, d'Irlande et de France.*

*Cette rencontre sera l'occasion chez les enfants de classes primaires des divers pays d'Europe d'une prise de conscience des différences existant entre les systèmes éducatifs : la prière pratiquée dans les écoles publiques anglaises au début de la journée qui étonne les jeunes français, ou au contraire des tendances communes à tous les pays : l'incidence du travail des parents sur les heures de lever et de coucher des enfants par exemple.*

---

<sup>19</sup> SCOLA 89, Actes des rencontres, ed. NATHAN, 1990.

<sup>20</sup> Maire de Rennes, Député, ancien Ministre.

<sup>21</sup> Franck SERUSCLAT, François GEINDRE, Maire de d'Hérouville Saint Clair et Philippe SEGUIN furent, chacun à sa manière des précurseurs et des créateurs de liens entre collectivités locales, écoles et partenaires associatifs, au service de l'enfant..

<sup>22</sup> Rapporté dans Scola 89 », op. cité.

*L'ensemble des jeunes constatent qu'ils consacrent un temps qu'ils jugent important aux devoirs scolaires (entre une heure et une heure et demie de travail chaque jour, en moyenne).*

*Ils expriment une demande très forte de connaissance des langues étrangères. La rencontre montrera l'envie de découvrir, de savoir « comment c'est chez les autres ». Les enfants s'interrogent, se posent des questions.*

*Quand on leur demande s'ils jugent nécessaire de changer leurs rythmes, de modifier l'emploi du temps de la journée, ils répondent de façon quasi unanime qu'ils ne « souhaitent pas que ça change ». Il est vrai qu'ils ne connaissent rien d'autre. ».*

Cette approche des réalités européennes avait été précédée en 1988 par la publication d'un dossier de présentation des calendriers européens et de leurs raisons d'être<sup>23</sup>.

A titre d'exemple, nous y rappelions que les vacances d'été dans les Etats européens présentaient :

- 1 – une très grande diversité de situation (de 40 jours en Allemagne, à 92 jours en Finlande et Islande)
- 2 – une réalité : plus les pays sont au nord ou au sud, plus les vacances sont longues,
- 3 – des disparités conséquentes existent dans un même pays selon le niveau d'enseignement et selon les régions.

Nous observions alors que :

*« L'Europe que nous voulons devra favoriser la rencontre des jeunes et existe-t-il des temps plus opportuns que ceux des vacances pour de telles rencontres ? Comment faire si une trop grande hétérogénéité des calendriers annuels contrarie l'organisation des accueils, des déplacements, des activités communes, la pratique collective d'activités de solidarité et de fraternité ? »*

Lors des mêmes rencontres, la Présidente de la JPA, Francine BEST, anima un débat très suivi sur « Justice scolaire et organisation de l'Etat »

---

<sup>23</sup> Revue de la JPA, n° 306, septembre 1998 et n° 319, juillet 1989.

- les 17 et 18 décembre 1993, à Tours une manifestation co-organisée par la JPA et le laboratoire de psychologie expérimentale de l'Université de Tours consacrée aux « **Rythmes scolaires en Europe de la petite enfance à l'âge adulte** »<sup>24</sup>

Très médiatisée, cette manifestation fut soutenue par la Commission des Communautés Européennes. J'eus l'honneur de coprésider cette rencontre avec les Professeurs Hubert MONTAGNER et François TESTU, l'un et l'autre reconnus par la Communauté scientifique internationale comme autorités de référence. Beaucoup de ceux qui avaient contribué aux travaux de Scola 89 à Rennes s'y retrouvaient.

Un comité scientifique avait préparé les symposia auxquels participèrent les représentants des diverses disciplines concernées venus de toute l'Europe. Le CNRS, l'INSERM, le CEREQ, l'INRP, la DEP du Ministère de l'Education Nationale, des représentants des Ministères de l'Education Nationale, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, contribuèrent à la richesse des débats qui ont mis en évidence combien une cohérence entre les politiques du temps en Europe était nécessaire, non pas pour déboucher sur un « **temps scolaire européen** » mais pour que partout les réponses nationales (centralisées ou non) se fondent sur la recherche de la meilleure cohérence entre la nécessaire prise en compte des intérêts et des besoins des enfants dans leur temps scolaire, comme dans tous les temps de vie et la reconnaissance des contraintes que la vie en société imposent.

### **1989 : La loi d'orientation**

Soulignons un fait important : pour la première fois une loi allait prendre en compte « *les rythmes* ». **La loi d'orientation** de 1989 présentée par Lionel JOSPIN, consacre un article à l'organisation de l'année scolaire, décidant que « *l'année scolaire comporte trente six semaines réparties en cinq périodes de travail, séparées par quatre périodes de vacances des classes* ». A notre grand regret, elle ne retint pas l'importance des temps journaliers et hebdomadaires. Cependant dans le rapport annexé à la loi, nous relevions des points importants :

**« *Création d'un calendrier pluriannuel et nouvel équilibre de l'année* »**

---

<sup>24</sup> Dirigé par le Professeur François TESTU, actuel Président de la Confédération Jeunesse au Plein Air..

*L'organisation et la gestion du temps scolaire comportent des insuffisances persistantes. Les rythmes scolaires sont mal équilibrés du fait de répartitions irrégulières des temps de travail et des temps de repos. De plus, l'utilisation du temps scolaire est mal adaptée aux objectifs actuels de la formation parce que les journées de classe sont trop lourdes, les temps morts trop nombreux et la rigidité et l'uniformité dans la gestion pédagogique du temps trop grandes.*

*La rénovation et la modernisation du système éducatif passent par une politique du temps scolaire cohérente qui respecte les besoins de l'enfant et de l'adolescent tout en étant attentive aux intérêts légitimes des personnels, des familles, des collectivités locales et de la vie économique. Cette politique doit s'appuyer sur la volonté et la capacité d'innovation des établissements scolaires et de leurs équipes pédagogiques et éducatifs.*

*Son objectif est de mieux organiser les activités scolaires dans la journée, la semaine, l'année, il faut, dans la journée, mieux répartir les activités et éviter les temps morts et, dans la semaine, équilibrer le temps consacré aux cours, au travail personnel et aux activités non scolaires. Dans l'année scolaire, un nouveau rythme d'alternance des périodes de travail et de repos permettra une meilleure utilisation du temps. L'année comportera cinq périodes de travail de durée comparable, séparées par des temps de repos suffisamment longs.*

*La périodicité des contrôles ne sera pas nécessairement calquée sur ce nouveau rythme annuel. Des calendriers scolaires pluriannuels seront établis »*

### **Education et Tourisme**

On peut mesurer le progrès et le bien fondé de l'investissement de la JPA : qui aurait pu imaginer dix ans avant que ce serait le secrétaire général de la JPA qui serait rapporteur général au Conseil National du Tourisme en mars 2000 sur le thème « **temps des vacances, temps d'Ecole** » en présence de la Ministre<sup>25</sup>. L'ancien secrétaire général de la CFDT, Edmond MAIRE avait présidé la section des Affaires Sociales du C.N.T. qui avait adopté ce rapport le 26 avril 1999.

En séance plénière, je disais :

*« Chacun trouvera dans le rapport distribué les arguments qui fondent les préoccupations présentées.*

*Cependant j'en rappellerai quelques considérations fondamentales.*

---

<sup>25</sup> Alors Madame DEMESSINE.

*D'abord, il faut redire que c'est légitimement que le Conseil National du Tourisme traite de ces questions.*

***Il faut écouter la parole de ceux qui contribuent à l'exercice du droit aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes et à la démocratisation de leur accès aux séjours de vacances.***

*En effet l'organisation des rythmes scolaires concerne à des titres divers la grande majorité de la population ; elle constitue un véritable problème de société qu'il faut traiter comme tel et non comme un problème qui relèverait uniquement du ministère de l'Education nationale.*

*Ensuite, il faut se rappeler que devrait être pris en compte les débats actuels sur la réduction du temps de travail des adultes, qui doivent être conduits avec leur mise en relation avec ceux sur les temps de vie des enfants.*

***Enfants et adultes composent ensemble la société où appropriation des temps de vie, temps libres, temps contraints, temps privés, temps sociaux, et transformation des pratiques sociales, nouvelles organisations familiales, demandes d'espaces où vivre les temps, poids du consumérisme et besoin de partages et d'engagements associatifs bouleversent les usages, les pratiques.***

*Il nous faut avoir une vision claire de la problématique du temps pour tous ceux qui sont hors le champ du travail salarié, soit plus ou moins temporairement parce que chômeurs, soit définitivement parce que hors de la société des travailleurs, ou, comme des personnes handicapées, inaptés à l'activité professionnelle ou les exclus marginalisés, soit parce que retraités ou au-delà de l'âge de l'aptitude admise au travail.*

*Du point de vue des diverses recherches et études scientifiques auxquelles on peut se référer, le calendrier annuel et l'organisation de la semaine ne peuvent être convenablement envisagés que si la référence est l'organisation de la journée de l'enfant. C'est en fonction de cette journée que peuvent s'établir les dispositifs hebdomadaires et annuels.*

***L'important, c'est donc la journée non seulement de l'écolier, mais de l'enfant dans sa globalité : parce que la réalité de la disponibilité familiale ne coïncide pas – ou pas toujours – avec le rythme de l'école, il importe que des efforts d'accueils existent dans ces temps périscolaires de la journée de l'écolier comme dans les temps extrascolaires (jours de congés, petites et grandes vacances)***

*De tout ceci découlent nos préoccupations. Elles s'attachent à rappeler ou à exprimer des propositions susceptibles de favoriser la démocratisation de*

*l'accès aux vacances pour tous, de répondre à des exigences de sécurité, de contribuer au meilleur développement du territoire au travers des activités de loisirs et de tourisme, en somme de permettre à nos concitoyens de vivre mieux leurs temps de vie, individuels et sociaux, dans les divers lieux et espaces de leurs activités, dans leur réalité diverse. »*

Nous pouvions être satisfaits d'avoir fait prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité de poursuivre vraiment la concertation à l'extérieur de l'Education Nationale. En avait porté témoignage, même si une nouvelle fois le champ de la mission fut trop circonscrit, la création en octobre 1990 par Michel ROCARD, Premier Ministre, d'un groupe de travail mixte, Education Nationale/Tourisme, auquel fut fixé l'objectif d'élaborer des propositions d'adaptation des calendriers des années scolaires à venir. La lettre de mission, que m'adressèrent le 12 octobre 1990, les deux Ministres compétents, Lionel JOSPIN, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports et Jean Michel BAYLET, Ministre délégué au Tourisme, précisait :

*« Ainsi que vous le savez, le problème de l'aménagement du calendrier scolaire se pose à la fois en termes pédagogiques et en termes socio-économiques, en raison de l'impact de l'aménagement des vacances sur le fonctionnement de l'activité touristique.*

*A cet égard et notamment, en zone de montagne, les aléas climatiques des derniers hivers ont soulevé des difficultés importantes. »*

C'était un petit pas, pas le vrai saut espéré.

La vérité oblige à dire qu'il y eut peu de Ministres de l'Education nationale conscients de leur responsabilité sur le primat de la place de l'enfant lors des choix par rapport aux déterminants adultes et fondamentalement économiques ; il y eut Alain SAVARY, Lionel JOSPIN, il y eut aussi François BAYROU qui sut s'opposer aux pressions « touristiques » et y parvint partiellement.

### **Les dispositifs d'aménagement du temps ...**

L'investissement de la Confédération et, à tous les étages, de ses membres, organisations et comités fut considérable ; il le fut d'autant plus que partout sur le territoire national furent organisés au cours de ces dix années rencontres et colloques locaux, départementaux ou régionaux, rendus d'autant plus nécessaires que les villes, en particulier celles investies dans les successifs dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, tenaient à présenter leurs initiatives et souhaitaient recueillir les avis de ceux qui avaient compétence à en évaluer les conséquences.

C'est très souvent à la JPA qu'il fut fait appel en impliquant les scientifiques, les pédagogues, les sociologues, qu'ils appartiennent au monde universitaire, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRP, impliquant aussi tous les acteurs du terrain : professionnels de l'enseignement, éducateurs, intervenants associatifs ou municipaux et en associant les représentants des administrations de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Culture et ceux des Inspections générales de ces ministères.

A toutes les étapes, les médias, soucieux de répondre aux attentes du public, sollicitèrent les uns et les autres pour réagir aux successifs dispositifs concernant le temps de l'enfant mis en œuvre par les gouvernements, sensibilisant du coup le grand public au sujet.

En effet plusieurs dispositifs se succédèrent, pas toujours logiquement :

- **Aménagement du temps scolaire, l'ATS**, mis en place sous la double responsabilité de Jean-Pierre CHEVENEMENT et d'Alain CALMAT et régi par une circulaire interministérielle du 20 décembre 1984, en référence aux préconisations de la « *consultation-réflexion* » sur l'Ecole lancée en 1983 par Alain SAVARY et animée par Jean-Marc FAVRET.

L'important, le novateur c'est que, comme je l'écrivis dans le rapport d'évaluation de 1993<sup>26</sup> cette circulaire affirme que l'éducation ne s'arrête pas à la porte de l'école. Elle implique l'obligation de considérer que les activités proposées se situent dans le prolongement et en complémentarité de l'action de l'école et elle préconise « *le développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux* »

Elle précise - et ceci est particulièrement important – que l'aménagement du temps scolaire n'est pas une fin en soi, une sorte de gadget, une mode ; tout aménagement doit résulter d'un projet précis engageant :

- les enseignants,
- les parents,
- les associations,
- les collectivités.

La circulaire, fortement inspirée par les responsables de l'opération au ministère de la Jeunesse et des Sports, est sans ambiguïté :

---

<sup>26</sup> Michel GEVREY, *Historique d'une politique des rythmes scolaires au rythmes de vie des enfants* », Paris, La documentation française, éditeur, 1994.

*« Ce projet devra prévoir l'évolution des procédures et des résultats appréciés du double point de vue de l'école et du mouvement associatif. L'évaluation concernera également les retombées sur les processus de transmission et d'acquisition des connaissances.*

*L'initiative du projet peut émaner des différents acteurs de la vie locale, scolaire ou non, et tout particulièrement des collectivités territoriales. »*

Je voudrais ici rappeler un événement notable : Jean-Pierre CHEVENEMENT nous demanda de lui organiser une journée de rencontre estivale dans une « colonie de vacances ». Il put ainsi mieux apprécier la nature éducative et ludique d'un tel lieu de séjour, en août 1984 à La Jumenterie dans la « colo » gérée par le Comité JPA de l'Aisne.

- **Les contrats bleus**, exit Jean-Pierre CHEVENEMENT arrive René MONORY, qui se désintéresse de l'ATS<sup>27</sup> et empêche la secrétaire d'Etat intéressée, de s'en occuper.

Et, de ce fait, le ministre de la Jeunesse et des Sports de décider de faire cavalier seul : en renâclant, l'Education nationale donne sans doute une raison au nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports de ne pas poursuivre la politique de l'ATS conduite par son prédécesseur : Christian BERGELIN, conseillé par le professeur SAILLANT, décide que désormais son ministère portera ses efforts sur l'aménagement des rythmes extra-scolaires. Commence alors la période dite des « *contrats bleus* »

Les mêmes partenaires qui appréciaient positivement la mise en œuvre du dispositif ATS exprimèrent leur désappointement et leur critique de ce qui, à juste titre, marquait une régression ; le temps de l'école et le temps extra-scolaire étaient de fait à nouveau séparés, voire opposés.

Pour autant, l'opération connut un incontestable succès, en particulier auprès des collectivités locales dont la responsabilité était spectaculairement accrue : 2 900 communes furent impliquées, 760 000 enfants concernés.

- **L'ARVE**

La réunion de l'Education et de la Jeunesse et des Sports sous la même autorité ministérielle conduisit tout naturellement à redéfinir la politique dénommée alors d'aménagement des rythmes de vie des enfants, en abrégé ARVE, fondée sur la volonté annoncée d'une approche globale de l'enfant.

---

<sup>27</sup> Au grand dam de sa secrétaire d'Etat, Michèle ALIOT-MARIE que nous avons rencontrée et qui avait exprimé sa volonté de suivre le dossier, René MONORY l'en empêcha sèchement !, j'en fus le témoin direct.

Cette politique est exprimée au travers de la circulaire du 2 août 1988, signée par le ministre de l'Education nationale et le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, circulaire dite JOSPIN - BAMBUCK. Elle a été appliquée en 1988/1989.

Elle tente de concilier « *l'aménagement du temps scolaire* » (CALMAT-CHEVENEMENT), et les « *contrats bleus* » (BERGELIN) en traitant des temps scolaires et des temps extra-scolaires dans le cadre de projets éducatifs globaux. Du fait de sa vision globale de l'enfant, elle se fonde sur le partenariat volontaire commune – école – associations - organismes pouvant apporter leurs concours.

*« L'amélioration des rythmes scolaires aura pour objet de mieux utiliser le temps des élèves . La réflexion engagée sur l'organisation des activités scolaires doit aboutir à mieux adapter les rythmes aux besoins des jeunes :*

- *dans la journée, il est nécessaire d'équilibrer les activités et d'éviter les pertes de temps. L'école élémentaire et le collège prendront en charge les élèves dans des conditions telles que des travaux et des activités leur soient systématiquement proposés lorsqu'ils n'auront pas cours ou lorsqu'un enseignant sera absent. En outre, il sera proposé aux collectivités locales compétentes d'engager une réflexion commune sur les problèmes du transport scolaire ;*
- *dans la semaine, du temps sera libéré pour des occupations non scolaires. L'école doit se sentir en liaison avec les collectivités locales et les associations, pour partie responsables, de l'organisation d'activités éducatives à l'intérieur ou hors des locaux ;*
- *dans l'année, la période scolaire sera pleinement utilisée. Pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents les trente-six semaines de travail scolaire seront divisées en cinq périodes de durée comparable, séparées par quatre temps de repos suffisamment longs. Un calendrier des congés scolaires pluriannuel sera établi, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays de la CEE.*

*Les activités péri-scolaires seront développées.*

*Ces activités concourront au meilleur équilibre de l'effort et prolongent au-delà du temps scolaire la prise en charge des élèves ; l'aménagement des rythmes de vie au sein comme à l'extérieur des établissements sera organisé selon le principe du partenariat. Il associera, par contrat, les collectivités locales,*

*l'école, les groupements sportifs, les associations agréées à caractère scientifique, artistique et culturel<sup>28</sup> ».*

La cohérence entre l'Education nationale et la Jeunesse et des Sports était retrouvée : le ministre et le secrétaire d'Etat s'exprimaient ensemble et dans le même sens.

Cette mission est traduite le 13 avril 1989 par l'instruction interministérielle, pour la première fois tripartite : Education nationale, Jeunesse et Sports et Culture. Elle confirme la circulaire du 2 août 1988. Elle décrit le contrat d'aménagement du temps de l'enfant (CATE). Le contrat de ville, expérimental en 1988/1989, est officialisé et marque une timide ouverture en direction des collèges.

La politique s'exerce désormais à deux niveaux :

- la signature d'un contrat d'aménagement du temps de l'enfant, par la commune, marquant l'ouverture de l'école sur la ville ;
- la possibilité d'étendre ce contrat dans le cadre d'un projet éducatif concernant l'ensemble de la cité.

Le succès est réel : l'année scolaire 1989/1990, 1 450 000 jeunes ont été concernés au travers de 3 500 contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) dont 400 étendus à des contrats de ville.

Cette année scolaire 1989/1990 était la première année de mise en œuvre de **la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989**, loi qui entendait « *placer l'élève au centre du système éducatif* ». Le rapport annexé à la loi, inséparable de la loi, faisait référence « *à la politique contractuelle, comme celles des contrats d'aménagement du temps de l'enfant et des contrats de ville et affirmait que cette politique devait être partenariale.* »

En 1990/1991, 3 800 CATE sont signés et concernent 1 852 000 enfants.

En juin 1990, une enquête a été réalisée auprès de 982 élèves de cours moyen 2 du département de la Somme. Elle a, dans ses conclusions, fait apparaître des problèmes ou des observations qui préoccupèrent souvent les évaluateurs en 1991 et en 1992.

**Ainsi, les observations de cette étude confirment-elles les correspondances entre la position socio-professionnelle des parents et la réussite scolaire,**

---

<sup>28</sup> Orientations décidées par le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports, Lionel JOSPIN, 17 janvier 1989.

**entre l'importance et la diversité des activités de loisirs et cette position ; elle rappelle aussi que le taux d'équipements de loisirs, et la nature de ces équipements, la densité du maillage associatif varient considérablement d'une zone à une autre dans un même département, liés ou non à la capacité économique ou à la volonté politique des collectivités locales concernées.**

### **Evaluation nationale**

C'est alors que le premier ministre décida de créer une instance permanente d'évaluation de la politique ARVE sous la responsabilité du Comité interministériel de l'évaluation et des politiques publiques auprès du Premier Ministre et le Commissariat général du Plan. Cette création prit effet le 18 avril 1991 et aboutira à la validation de ses travaux par le Conseil Scientifique de l'évaluation le 11 mars 1994, à la parution du rapport le même année.

A tous les instants de cette évaluation, la Confédération JPA a été « *au charbon* » au plan local comme au plan national tout comme ses partenaires scientifiques, éducatifs, sociaux associés de longue date à la réflexion confédérale. Le rapporteur général que je fus, rencontra auprès des administrations de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Culture<sup>29</sup> l'aide opportune. Il rend un témoignage particulier à cinq personnes : Annie MILON (Ministère de la Jeunesse et des Sports), Dominique DUJARDIN-NICOL (Commissariat général du Plan), et trois militants de la JPA, Yves DOAZAN, Didier JELEN et Jacques MORIN.

C'est aussi à ce moment que la JPA, associée au Centre National de la Documentation pédagogique, publia un ouvrage de fond<sup>30</sup>, « La bibliographie sélective et analytique des Rythmes de vie des enfants et des Adolescents » longtemps resté l'ouvrage de référence, préfacé par André de PERETTI (I.N.R.P.), et auquel apporteront leurs compétences Hubert MONTAGNER, François TESTU et Didier JELEN, et où je présentais « **Les Jalons Historiques** », texte déjà cité dans ce témoignage.

- \* -

---

<sup>29</sup> Pour la première fois, le Ministère de la Culture fut impliqué en particulier au travers de la très efficace contribution de Jean Marc LAURET

<sup>30</sup> L'enquête et les perspectives ouverts par ses résultats ont été publiées dans la collection « Documents, actes et rapports pour l'éducation », sous le titre « Rythmes and blouses », par l'Observatoire régional de la santé de Picardie et le comité JPA de la Somme, préface du professeur François TESTU, édition par le CRDP de Picardie, 1992, contributions de Yves DOAZAN et Michel GEVREY (JPA).

Un bilan est-il possible ? Y a-t-il eu au fil de ces années de réels progrès au bénéfice de l'enfant, progrès conformes aux apports des réflexions scientifiques et aux analyses éducatives ?

Chacun sait bien que les améliorations ne peuvent pas résulter de la mise en service de dispositifs qui seraient incompatibles avec le fonctionnement de la société française : je donnerai un exemple évident de la recherche du compromis entre ce fonctionnement et l'intérêt de l'enfant : pour les scientifiques, les pédiatres en particulier, les moments de la plus grande fragilité des enfants se situent en novembre et en fin d'hiver : il serait à leurs yeux opportun que les écoliers bénéficient à ces moments de longues périodes de vacances, et que de ce fait les vacances estivales moins nécessaires au regard de la santé soient considérablement réduites. Une telle mise en œuvre serait ingérable socialement ; la sagesse est alors de veiller à ce que les vacances dites de Toussaint et les vacances dites d'hiver (février – mars) aient une durée réelle de deux semaines, temps minimum pour le bien-être de l'enfant. Ce fut possible, les scientifiques auraient espéré plus ; l'environnement l'a accepté ...

Lors de l'évaluation de l'aménagement des rythmes de vie des enfants<sup>31</sup>, nous avons émis dix recommandations au gouvernement à partir des avis scientifiques, des consultations de terrain, des travaux de la section de l'évaluation des ressources et des innovations du ministère de l'Education nationale, de l'INRP, des Inspections générales<sup>32</sup>, du CNRS, de l'INSERM.

Nous avons particulièrement pris appui sur quatre expertises :

- **L'Evaluation des effets du dispositif d'aménagement des rythmes de vie sur les enfants à l'école élémentaire et maternelle** ; direction de l'évaluation et de la prospection du Ministère de l'Education Nationale, étude achevée en décembre 1992,
- **L'Evaluation qualitative sur les enfants des activités menées dans le cadre de la politique d'aménagement des rythmes de l'enfant**, remise en décembre 1992 par J. ARDOINO, O. BEVERAGGI et J. BOYER, à la demande de la mission des rythmes de vie de l'enfant du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports.
- **L'étude de l'évaluation des rythmes de vie de l'enfant**, remise en juin 1992 par RESEARCH International (commande du ministère de l'Education nationale),

---

<sup>31</sup> op. cité.

<sup>32</sup> Education Nationale, Jeunesse et des Sports, Culture.

- **Analyse des processus de transfert des apprentissages socio-éducatifs sur le développement des apprentissages scolaires, travail de LABACOLIL, Université de Lille –III ; équipe « temps et cognition », Professeur LECOMTE – LAMBERT et coll.**

Une observation générale a été exprimée unanimement : comme le détermine la loi d'orientation sur l'éducation, l'enfant est au centre de toute préoccupation, de tout dispositif.

La politique « ARVE » n'a donc de sens que si elle est tenue pour ce qu'elle doit être : un moyen au service de l'enfant dans toutes les dimensions de sa vie.

Il n'est d'ailleurs pas neutre, qu'au fil des années, on soit passé de la notion de rythmes scolaires à celle, plus pertinente, de rythmes de vie : les enjeux dépassent le cadre de l'école, ils s'inscrivent dans le contexte général de la vie en société.

**Pour autant, toutes les études convergent pour montrer que si l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant n'est pas qu'une problématique liée à l'école, l'école est centrale dans le dispositif :**

- la politique d'aménagement des temps de l'enfant représente un **moyen de rapprochement entre l'école et les autres environnements de l'enfant** : la famille, la cité, les divers espaces de vie. Sans en être la seule manifestation elle contribue à l'ouverture maîtrisée de l'école, à et sur ses environnements.
- **Elle concerne tous les enfants** : si elle est parfois décrite comme un moyen de lutte contre les exclusions, les inégalités, les échecs scolaires, elle n'est pas réservée ni « *réservable* » aux seules populations en difficultés ;
- Elle implique – d'autant plus qu'elle n'est pas réductible aux aménagements des seuls rythmes de temps scolaires – **plusieurs départements ministériels** : Education nationale, Culture, Jeunesse et Sports. Cette interministérialité, tout comme l'implication des collectivités territoriales (actuellement essentiellement les communes<sup>33</sup>) apparaissent comme le fondement même de cette politique quels que soient les dysfonctionnements relevés dans les études (la politique « ARVE » en tant que telle n'est jamais contestée, par contre ses modalités de mise en oeuvre

---

<sup>33</sup> Qui redoutent, à juste titre, les conséquences sur les finances locales.

le sont notablement) quels que soient les enjeux de pouvoir à résoudre ;

- Elle n'est pas exprimée au travers des seules formes décidées à partir des directives ministérielles nationales ; certes les contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) sont les outils de sa mise en œuvre en tant qu'expression d'une politique nationale, tout comme les contrats ville–enfant (CVE) et les contrats ville–enfant–jeune (CVEJ) ; mais d'autres dispositifs antérieurs comme, par exemple, **les projets d'action éducative (PAE)** ont pu induire des aménagements des rythmes de l'enfant, en général journaliers. Des initiatives ont précédé (et parfois inspiré) la politique interministérielle actuelle : elles ont souvent continué à exister sans prendre la forme de CATE ; le témoignage en est fourni par les études ;
- Dès lors qu'il y a aménagement du temps, il y a gestion des **divers espaces impliqués par cet aménagement** : dans l'école, dans la cité. La politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant a toujours pour conséquence une autre gestion de ces espaces, qu'ils soient dans ou hors de l'école.

Les effets sont apparus globalement positifs et ont répondu aux divers objectifs :

- réduire l'échec scolaire, ou, positivement, **favoriser la réussite scolaire**, en agissant sur les comportements et les apprentissages, en particulier des élèves en difficulté ;
- **favoriser l'ouverture maîtrisée et raisonnée de l'école à et sur ses environnements**, créer de nouvelles relations entre l'école, ses élèves, ses enseignants et les acteurs de environnements (au premier rang les parents), développer les relations entre la cité et l'école, sans pour autant que l'école perde son rôle de lieu pivot des apprentissages. L'école peut même voir son image revalorisée grâce aux rencontres induites par cette politique ;
- **démocratiser l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives** et, en ce sens, réduire les inégalités d'accès aux sources et aux ressources de la culture, de l'information, de la pratique sociale. Cette démocratisation est recherchée aussi bien dans les secteurs dits en difficulté (ZEP, DSU ...) que dans les zones rurales<sup>34</sup> (où l'on espère que les CATE contribueront au

---

<sup>34</sup> Ceci fut mis en évidence lors du Colloque national « *Les jeunes dans l'espace rural* » organisé à Poitiers les 25 et 26 novembre 1993 par l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, le Ministère de la J.S.P. et la Jeunesse au Plein Air (JPA nationale et Comité JPA de la Vienne), colloque auquel participa alors le futur premier Ministre, Jean – Pierre RAFFARIN.

développement d'une vie associative réelle, à une forme de revitalisation de cet environnement) ;

- **réaliser les conditions de continuité entre activités initiées dans le cadre CATE et celles des temps extra-scolaires**, créant une véritable dynamique retenue d'ailleurs comme un des éléments de la politique de la Ville.

Les effets ont été favorablement appréciés :

- **sur l'enfant, sur son comportement et ses apprentissages,**
- **sur les relations de l'enfant avec son environnement,**
- **sur l'organisation de l'école et les pratiques des enseignants,**
- **sur un bénéfice particulier pour les enfants les plus vulnérables.**

Parmi les dix recommandations conséquentes, je rappelle :

## **la recommandation 2**

*La politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant a, jusqu'à maintenant concerné essentiellement l'école maternelle et l'école élémentaire. Il convient de favoriser son extension en repérant mieux les besoins spécifiques de ces deux structures et d'encourager plus résolument les collèges et les lycées à prendre en compte, dans leur organisation et leurs rythmes de fonctionnement, dans le cadre du projet d'établissement, les besoins propres aux élèves.*

*Toute réflexion visant à une redéfinition des fonctions et de l'organisation pédagogique de l'établissement devra exprimer la volonté de mieux gérer le temps et l'espace, de prévoir dans tout projet d'établissement les conditions et les modalités de mise en œuvre des mesures d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent.<sup>35</sup>*

## **la recommandation 3**

*Si la démocratisation de l'accès aux activités et aux lieux culturels et sportifs demeure un objectif de cette politique, nous ne saurions trop insister sur la dérive que constituerait une simple juxtaposition d'activités. Encore une fois, il s'agit en respectant le rythme de vie des enfants et des jeunes d'aménager des temps à leur disposition, de les aider à gérer ces temps en opérant des choix judicieux parmi des activités qui leur sont proposées. Nous favoriserons ainsi le développement de leur autonomie, de leur socialisation et donc de leur capacité à élaborer des projets personnels et collectifs, contribuant à leur réussite scolaire et à leur insertion dans l'environnement social, culturel et civique.*

---

<sup>35</sup> Il serait sans doute intéressant de voir les liens entre la politique analysée ici et les éléments de programme de réussite éducative, conséquence en 2007 de la loi de cohésion sociale dite loi BORLOO.

*L'instance recommande :*

- *de veiller dans l'élaboration des projets à définir des objectifs et à prévoir une organisation cohérente avec les finalités énoncées ;*
- *de rechercher une meilleure adaptation de l'offre d'activités ;*
- *de rééquilibrer les divers champs d'activités ;*
- *de développer la complémentarité entre les activités organisées dans le temps scolaire et dans les autres temps, en particulier dans le temps extra-scolaire ;*
- *d'imposer une meilleure articulation entre les enseignements obligatoires et les activités organisées dans le cadre du dispositif ;*
- *de refuser les activités purement occupationnelles ou l'accumulation d'activités non finalisées ;*
- *de développer des activités mettant en jeu divers savoir-faire, plusieurs techniques de réalisation et modes de communication, favorisant ainsi les interactions entre différents champ d'activités ;*
- *de rechercher l'équilibre dans le développement et la répartition des activités entre les moments d'effort, d'implication personnelle et collective et les moments de jeu et de détente, en refusant tout dilemme qui persisterait à opposer les activités dites « intellectuelle » et celles dites « manuelles », les activités dites « fondamentales » et les activités dites « d'éveil » ;*
- *de veiller à ce que le choix des activités puisse ouvrir de nouveaux champs de découverte et d'actions à l'enfant et répondre à des attentes et des besoins différents selon l'âge des enfants et leur niveau de développement ;*
- *de déterminer la place des activités ; des temps et lieux de repos et détente (éléments de l'aménagement du temps scolaire et de la qualité des accueils périscolaires) en tenant compte des données scientifiques, notamment des apports de la chronobiologie tout en incluant les contraintes du fonctionnement social.*

#### **la recommandation 4**

*L'instance souligne la nécessité de prendre en considération, dans tous ses aspects, la dimension de « co-éducation » qu'implique la politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.*

#### **la recommandation 7**

*L'instance d'évaluation tient à souligner que la politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant concerne sous les enfants, qu'ils s'agit donc **d'un dispositif de droit commun.***

- \* -

Ces recommandations ont été exprimées en 1993. Chacun pourra mesurer ce qu'il en est advenu et les effets pas toujours positifs des dispositifs quelquefois disparates qui se sont succédé depuis lors jusqu'à aujourd'hui.